

Commune de Saint-Lyphard



Objet de l'appel à projet :

Gestion des activités jeunesse de la Commune de Saint-Lyphard

Date limite de réception des offres : **Vendredi 7 septembre 2018 à 17h**

1- Contexte

Un développement démographique qui se poursuit

La commune de Saint-Lyphard est une commune rurale d'environ 4 700 habitants, à vocation résidentielle, dans l'aire de rayonnement des principaux pôles d'emploi de la région nazairienne que sont Saint-Nazaire, Guérande et La Baule, tous situés dans la bande littorale.

Saint-Lyphard fait partie de la Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique (Cap Atlantique) qui regroupe 15 communes de la presqu'île guérandaise.

A travers son PLU, La commune dispose de nombreuses réserves foncières lui permettant d'accueillir sur son territoire de nouvelles familles.

Ces dernières années, la commune de Saint-Lyphard connaît un développement démographique régulier de sa population ; +1,3 % de variation annuelle moyenne entre 2009 et 2014 (source INSEE).

Un territoire jeune et dynamique...

L'évolution démographique de la commune ces dernières années a eu un impact sur la place des enfants et des jeunes sur le territoire. Les effectifs de **jeunes âgés de moins de 15 ans sont bien présents** sur le territoire et représentent environ 21 % de la population Lyphardaise et **les 15-29 ans** représentent 13 % (source INSEE – valeur 2014).

Saint-Lyphard a ainsi accueilli environ **500 élèves pour l'année scolaire 2017/2018**, scolarisés dans le premier degré. Tous ces élèves sont répertoriés dans 4 établissements scolaires Lyphardais et Madeleinois (2 publics, 2 privés).

En moyenne, 25 % des enfants des établissements Lyphardais habitent Herbignac et notamment Marlais, village limitrophe au nord du bourg de Saint-Lyphard.

...Qui développe une politique volontariste en matière d'éducation, d'enfance et de jeunesse

La commune de Saint-Lyphard entend faire de sa politique enfance-jeunesse une priorité. Développer et défendre une politique enfance-jeunesse claire qui réponde aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles ont été les principaux objectifs des différents projets menés ces dernières années, avec notamment la création d'un poste de Coordonnateur Enfance-Jeunesse en 2017.

Ainsi, la collectivité dispose aujourd'hui, de par l'offre développée par ses services et celle déployée par ses partenaires institutionnels et associatifs, d'une **offre d'accueil riche et diversifiée** (structures d'accueil du jeune enfant : Multi Accueil, Relais d'Assistant Maternel ; Accueil de Loisirs Sans Hébergement ; activités culturelles développées par le service culturel de la commune et les associations du territoire; activités sportives développées par le tissu associatif de la commune et le conseil départemental) sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

La municipalité s'est également investie ces dernières années dans l'accompagnement des adolescents et des jeunes du territoire en mettant à disposition de ce public, divers équipements : terrain multisports à proximité du local « jeunes », dénommé « Color'Ado » qui accueille sur deux bâtiments distincts les 10-13 ans et les 14-17 ans, un lieu dédié aux jeunes, à leur demande et sur ces

mêmes tranches d'âge, avec un but de football, table, banc et éclairage, l'ensemble situé sur la zone de loisirs et du plan d'eau, la réhabilitation de la salle des sports....

D'autres réflexions sont en cours pour 2019 notamment la mise en place d'un parcours mixte VTT, skate (pumptrack)....

Les partenaires institutionnels et associatifs comme l'association UFCV ou encore la Mission Locale présents sur le territoire permettent également d'accompagner les jeunes.

Actuellement, un certain nombre d'activités jeunesse sont gérées par l'association UFCV dans le cadre d'un conventionnement passé avec la municipalité depuis 2016. L'association UFCV gère ainsi un Club Junior (10-13 ans), un Espace Jeunes (14-17 ans), un point information jeunesse, la mise en place de mini-camps pour les 8-12 ans et des séjours vacances pour les jeunes de 10 à 17 ans.

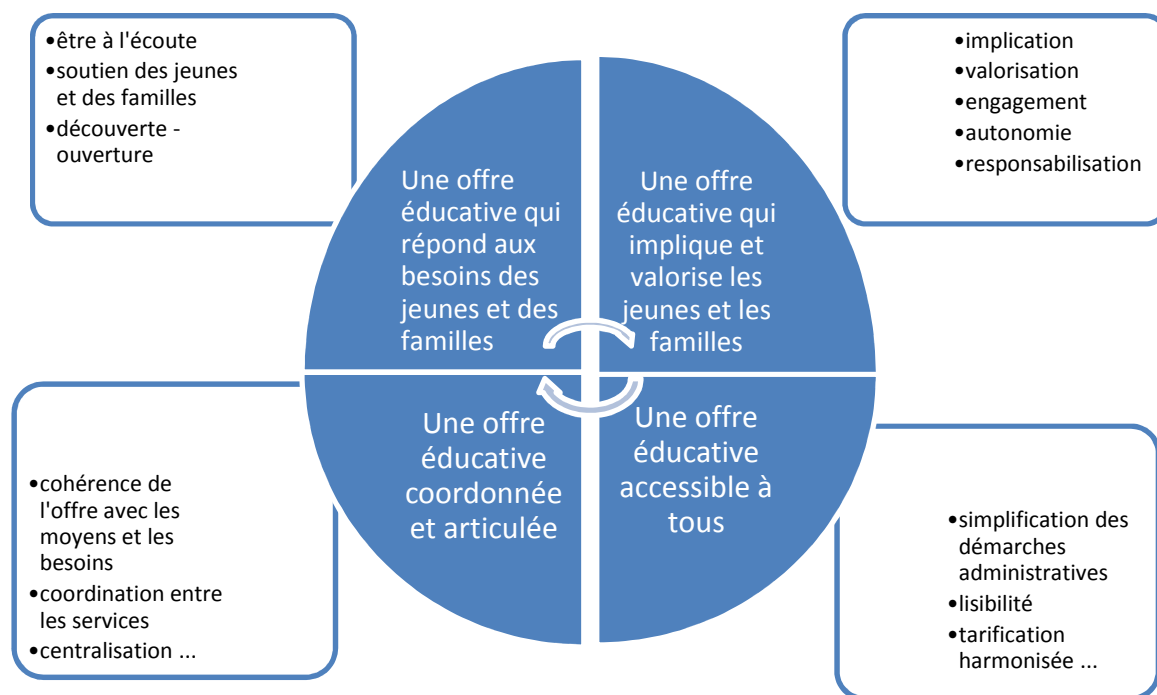
L'arrivée d'un coordonnateur a permis de créer des projets passerelles entre l'Enfance (6-10 ans) et la Jeunesse (10-17 ans), tels qu'un stage cirque, un stage hip-hop, la journée prévention routière et un mini séjour en juillet 2018 pour le 8-12 ans.

Le conventionnement avec l'association UFCV se terminant à la fin de l'année 2018, la commune de Saint-Lyphard souhaite lancer, parallèlement à l'élaboration de son Projet Educatif De Territoire, une nouvelle consultation pour sélectionner, sur cette base, un prestataire en mesure d'encadrer et d'animer les activités à destination des préadolescents et des adolescents de la commune.

2- Objectifs de l'appel à projet et priorités éducatives de la commune

Dans un contexte règlementaire mouvant (fin des TAP à la rentrée 2018) et à la mise en place en 2018 de son PEDT à l'échelle du territoire, la commune de Saint-Lyphard souhaite développer les offres à destination des **jeunes enfants et des adolescents présents** sur le territoire et également s'ouvrir vers l'intercommunalité, en lien avec le Coordonnateur enfance-jeunesse et les différentes structures existantes, partenaires institutionnels et tissu associatif.

Par le biais de son PEDT, la commune de Saint-Lyphard souhaite affirmer et défendre un certain nombre d'ambitions éducatives fortes qui renforceront sa politique Enfance – Jeunesse.



3- Cadre d'intervention

La commune de Saint-Lyphard attend du prestataire retenu qu'il puisse être en capacité à répondre aux objectifs de la politique éducative ci-dessus mentionnées. Et être en capacité de gérer et animer différentes activités (de loisirs, de vacances, socio-culturelles, intergénérationnelles, sportives...) à destination des jeunes enfants et des adolescents.

Pour cela la collectivité souhaiterait que le prestataire retenu intervienne sur quatre axes :

- ❖ **La gestion et l'animation d'un club junior à destination des 10-13 ans (à partir du CM2)**
- ❖ **La gestion et l'animation d'un espace jeunes à destination des 14-17 ans**
- ❖ **La participation aux projets passerelles**
- ❖ **La mise en place d'activités intercommunales (activités hors les murs)**

Tout porteur de projets devra respecter la législation et la réglementation en vigueur en matière d'Accueil Collectif de Mineurs et notamment les articles L 227-24 ; R 227-01 à 30 du Code de l'action sociale et des familles.

4- Attentes envers le prestataire retenu

Dans la mise en œuvre des différentes activités jeunesse, la commune a plusieurs attentes. La convention établie avec le futur prestataire retenu portera les éléments ci-dessous que le candidat devra assumer en lien avec la municipalité :

- **Connaître et identifier les besoins et les attentes des adolescents et des jeunes du territoire**
 - Mettre en place des outils pour renforcer la connaissance des besoins et attentes des jeunes en matière d'activités, d'animation, de conduite de projets : organiser des

consultations (enquête papier, discussions plus informelles, groupes de paroles...) avec les jeunes ;

- Proposer des outils permettant aux jeunes de s'exprimer et de donner leur avis.

- **Proposer des activités en cohérence avec les besoins des jeunes, les attentes de la ville et le PEDT territorial**

- Proposer des temps d'animations qui favorisent l'ouverture sportive et socio-culturelle des jeunes, leur implication sur le territoire (activités intergénérationnelles, sportives...), la sensibilisation à l'environnement, au développement durable, à l'échange culturel en lien avec le PEDT ;

- Offrir une continuité dans l'accueil des enfants et des jeunes au club junior et à l'espace jeunes notamment pendant les vacances scolaires (accueils réguliers, horaires d'accueil en cohérence avec les besoins des familles...).

- **Garantir l'accès des jeunes aux activités proposées et un accompagnement de qualité et de proximité**

- Aller à la rencontre des jeunes sur leurs lieux de vie et de leurs réseaux sociaux ;

- Utiliser le local mis à disposition par la municipalité pour développer les activités destinées aux adolescents et aux jeunes ;

- Faciliter l'accès des jeunes au club junior et à l'espace jeunes en réfléchissant aux modalités de transports des jeunes en lien avec les acteurs locaux (organisation de covoiturage, lien avec le réseau de transport LILA, mobilisation d'un moyen de transport...);

- Renforcer l'accompagnement des jeunes par la désignation de référents (référent préadolescents / référent adolescents ou jeunes).

- **Proposer une action jeunesse dynamique et visible pour les jeunes, les familles et les partenaires du territoire**

- Mettre en place des actions visant à renforcer la visibilité de l'offre jeunesse mais aussi l'investissement des jeunes dans des projets relatifs à la citoyenneté, l'environnement, l'intergénérationnalité...

- Communiquer auprès des collèges et des lycées sur l'offre développée à Saint-Lyphard et travailler avec les établissements scolaires pour informer et communiquer auprès des jeunes ;

- Participer à l'animation des temps forts de la Commune : journée prévention routière, festivités locales – forums des associations – activités passerelles...

- **Participer et s'investir dans le travail de concertation avec le coordonnateur Enfance-Jeunesse chargé de mettre en œuvre la politique enfance-jeunesse du territoire**

- Favoriser et faciliter l'accompagnement des adolescents et des jeunes adultes sur le territoire sous couvert des orientations pédagogiques préalablement définies (participation aux réunions, mise en place de projets en accord avec les pistes d'action...)

- **Développer des liens étroits avec l'ensemble des acteurs intervenant auprès des jeunes :**

- Travailler en lien et en complémentarité avec l'animation sportive départementale en développant, par exemple, des projets communs ;

- Echanger avec les équipes de l'ALSH de la commune pour travailler sur des passerelles éducatives cohérentes et effectives (convention/objectifs communs/projets communs...)
- Développer des partenariats avec les acteurs jeunesse du Département (Mission Locale, Point Santé Jeunes...).

5- Conditions d'éligibilité des projets

Les structures pouvant répondre à l'appel à projet sont :

- les structures collectives : associations, sociétés,...
- tout porteur de projet répondant au présent appel et ce, dans les domaines suivants : langues, sport, éducation citoyenne, environnement, activités d'expressions, arts, nouvelles technologies, culture, jeux de société, lecture...

6- Calendrier de l'appel à projet

Date de lancement de l'appel à projet	Lundi 16 juillet 2018
Date limite de présentation des dossiers	Vendredi 7 septembre 2018 à 17h
Etude des offres	Fin septembre 2018 (semaines 38 / 39)
Entretien avec les candidatures sélectionnées	Mi-octobre 2018 (semaine 41)
Confirmation des projets retenus	Fin octobre 2018 (semaine 43)
Validation	Conseil municipal du 6 novembre 2018
Engagement du contrat	1 ^{er} janvier 2019

7- Procédure de l'appel à projet

Le contenu des dossiers, dont la présentation sera librement choisie par le candidat, devra permettre d'identifier les éléments suivants :

Pour tous les candidats :

- Une lettre de motivation présentant le positionnement du candidat au regard des missions principales annoncées, et explicitant les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour respecter les principes de continuité du service public et d'égalité des usagers devant le service public ;
- Un mémoire technique présentant :
 - L'entreprise ou l'association (présentation de la structure, des garanties financières indiquant notamment le chiffre d'affaire des trois dernières années pour les entreprises, des bilans/comptes de résultats détaillés pour les associations, des moyens humains et techniques du candidat...)
 - Un projet d'activités détaillé présentant la manière dont le candidat développera et animera les diverses prestations sur le territoire (description du projet, public touché, objectifs pédagogiques, moyens nécessaires, budget...). Une fiche type de présentation des activités portées (1 fiche par activité) est présentée en **Annexe B**, le candidat pourra s'appuyer sur cette fiche pour la présentation des activités ;
 - Les références du candidat relatives à l'appel à projet, avec le budget, les résultats et le personnel employé.
- Une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile ;
- Une copie des certificats de qualifications des intervenants ;

- Un Curriculum Vitae (contenant le lieu et la date de naissance) ;
- Une attestation sur l'honneur de la véracité des informations transmises ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire (adresse correspondant à celle indiquée sur le n° de déclaration de l'activité) ;
- Le numéro de déclaration d'activité (n° SIRET) ;
- Un extrait du casier judiciaire n° 3 du ou des intervenant(s) ;
- Une attestation relative à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (article L 5212-1 et suivants du Code du travail) ;
- Une déclaration sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales, qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir, qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du Code du travail.

Documents supplémentaires pour les associations :

- Une copie des derniers statuts déclarés et PV de modification des statuts s'il y a lieu ;
- Une copie de la dernière déclaration de l'association à la sous-préfecture et parution au Journal Officiel ;
- Liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée : composition du conseil d'administration, du bureau, de l'assemblée générale ;
- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale ;
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 € de dons ou de subventions ;
- Le plus récent rapport d'activité approuvé ;
- Une attestation visant à justifier de la régularité de la situation sociale et parafiscale.

Les candidats pourront compléter les éléments demandés ci-dessus par tous autres documents qu'ils estimeraient utile et nécessaire à la compréhension de leur proposition.

8- Réponses à l'appel à projet

Les propositions qui ne répondront pas aux conditions requises, ou qui seront parvenues hors délais seront considérées comme irrecevables. La sélection des offres des candidats se fera principalement sur l'examen des références en matière d'animation, de gestion et d'exploitation d'activités comparables, des garanties financières, des compétences et des moyens des candidats et sur leur aptitude à assurer la continuité du service et l'égalité des usagers.

La sélection des projets proposés sera opérée selon des critères objectifs (**Annexe A**) notamment :

- Démontrer l'adéquation de la structure avec les valeurs et les axes du Projet Educatif De Territoire et s'inscrire dans une démarche de concertation et de partenariat avec la commune de Saint-Lyphard et ses partenaires ;
- Proposer une offre d'activités en cohérence avec les objectifs éducatifs de la commune définis dans le Projet Educatif de Territoire ;
- Connaître les attentes et les besoins des jeunes du territoire en déployant des outils d'enquête auprès de ces derniers ;
- Proposer un accueil régulier et soutenu notamment pendant les vacances scolaires. Les candidats ont la possibilité de présenter un calendrier type d'organisation d'une semaine au sein des accueils proposés ;

- Disposer d'un encadrement qualifié (présenter les CV et diplômes des intervenants) ;
- Disposer d'une expérience solide en matière de prise en charge de préadolescents et d'adolescents (une présentation des précédentes expériences en la matière ou des projets menés sera appréciée) ;
- Proposer une offre d'activités et un tarif en cohérence avec l'accompagnement proposé et avec la politique tarifaire de la commune.

La commune de Saint-Lyphard se réserve la possibilité de sélectionner tout ou partie des prestations proposées, notamment au regard du subventionnement qui ne pourra pas être supérieur à **90 000 € / an**.

Enfin, **en raison des divers liens développés entre la commune de Saint-Lyphard et les communes de Guérande et d'Herbignac**, il sera apprécié que des liens et des partenariats avec ces deux municipalités soient envisagés dans le cadre d'une future intervention sur le territoire de Saint-Lyphard.

Suite à la réception des différents projets, des temps d'audition seront organisés avec les candidats ayant formulé les propositions les plus cohérentes avec les attentes de la commune.

9- Modalités de sélection

Les dossiers qui auront satisfaits à toutes les modalités de dépôt, citées ci-dessus, seront examinés par un Comité de Pilotage composé d'élus et de représentants de l'administration.

Après examen et analyse des candidatures la commune sélectionnera les meilleures offres qui feront l'objet d'un entretien avec les membres du comité de pilotage pour la proposition du choix final.

Une convention d'objectifs sur trois ans sera, après choix du projet retenu, signée avec la commune de Saint-Lyphard.

10- Modalités pratiques

Le dossier devra comporter l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation du projet et devra être transmis dans le délai imparti.

Les candidatures doivent être envoyées sous pli recommandé ou déposées contre récépissé à la mairie de Saint-Lyphard – 1, rue de Kério – 44410 Saint-Lyphard - sous pli cacheté portant en évidence la mention « **Appel à projet - Gestion des activités jeunesse de la commune de Saint-Lyphard - Ne pas ouvrir** », ils pourront être doublés d'un envoi électronique. Les candidatures devront être adressées avant **le vendredi 7 septembre 2018 à 17h00**. Les candidats devront s'assurer du respect de la date limite de remise des offres, quel que soit le mode d'acheminement de leur proposition.

Le document d'appel à projet, sous forme papier, peut être obtenu gratuitement sur demande **écrite** auprès de la commune de Saint-Lyphard à l'adresse ci-dessous :

Madame le Maire
Mairie
1, rue de Kério
44410 SAINT-LYPHARD

Appel à projet jeunesse / 2018

Ou par **mail** aux adresses indiquées dans la rubrique « Renseignements complémentaires ».

Les candidats peuvent également télécharger **le dossier de candidature** sur le site de la commune à l'adresse suivante :

<http://www.ville-saint-lyphard.fr>

Et à partir du **30 juillet 2018**, sur le site (via un lien) du journal de l'animation à l'adresse suivante :

www.jdanimation.fr

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront **adresser leur demande par écrit ou par courrier électronique** au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres à :

- **Renseignements administratifs et techniques :**

Monsieur Hervé ALLAIN – Directeur général des services (herve.allain@mairie-saint-lyphard.fr)
Tél : 02 40 91 38 12 ou Monsieur Xavier LAVEZ – Coordonnateur enfance-jeunesse
(xavier.lavez@mairie-saint-lyphard.fr) **Tél :** 06 88 34 51 58

11- Annexes

Annexe A : Tableau des critères d'analyse

Annexe B : Fiche type de présentation des activités portées (1 fiche par activité)

Annexe A : Tableau des critères d'analyse**Critères d'analyse relatifs à l'appel à projet pour la gestion des activités jeunesse de la commune de Saint-Lyphard**

Critère noté sur 5	Exemples	Coefficient de pondération	Note (de 1 à 5)	Total	Commentaires
Les objectifs éducatifs de la commune	Proposition d'une offre d'activités en cohérence avec les objectifs éducatifs de la commune	5			
Expérience de l'organisme, qualité et qualification des encadrants	Disposer d'une expérience solide en matière de prise en charge de préadolescents et d'adolescents (une présentation des précédentes expériences en la matière ou de projets menés sera appréciée) Composition de l'équipe (organigramme fonctionnel) Disposer d'un encadrement qualifié (présenter les CV et les diplômes des intervenants)	4			
Modalités et organisation de l'accueil du public et des activités	Public accueilli (âge, handicap...) Horaires, jours d'ouverture... Activités proposées (animations, séjours...)	4			
Concertation, partenariat, communication et coordination	Démarche de concertation et de partenariat avec la commune de Saint-Lyphard et ses partenaires	4			
Modalités de financement et de gestion	Analyse du budget de fonctionnement présenté Tarification cohérente avec l'accompagnement proposé Montant de l'offre proposée	3			
	TOTAL / 100				

Annexe B : Fiche type de présentation des activités portées (1 fiche par activité)

<u>Description du projet</u>	
<u>Type de public concerné</u>	
<u>Déroulement des activités</u>	
<u>Intervenants mobilisés</u>	
<u>Moyens nécessaires</u>	
<u>Budget prévisionnel</u>	